

777

# L'industrie canadienne de la crevette de l'Atlantique : Perspectives de développement

DFO - Library / MPO - Bibliothèque



12038195

P. R. Toews

Direction de la politique économique  
Ministère des Pêches et des Océans  
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

février 1980

## Rapport canadien à l'industrie sur les sciences halieutiques et aquatiques n° 117F

SH  
223  
C375  
#117F

Department of Canada  
Pêches et Océans

Gouvernement du Canada  
Pêches et Océans

## **Canadian Industry Report of Fisheries and Aquatic Sciences**

These reports contain the results of research and development that are useful to industry for either immediate or future application. Industry Reports are directed primarily towards individuals in the primary and secondary sectors of the fishing and marine industries. No restriction is placed on subject matter and the series reflects the board interests and policies of the Department of Fisheries and Oceans, namely, fisheries management, technology and development, ocean sciences, and aquatic environments relevant to Canada.

Industry Reports may be cited as full publications. The correct citation appears above the abstract of each report. Each report will be abstracted in *Aquatic Sciences and Fisheries Abstracts* and will be indexed annually in the Department's index to scientific and technical publications.

Numbers 1-91 in this series were issued as Project Reports of the Industrial Development Branch, Technical Reports of the Industrial Development Branch, and Technical Reports of the Fisherman's Service Branch. Numbers 92-110 were issued as Department of Fisheries and the Environment, Fisheries and Marine Service Industry Reports. The current series name was changed with report number 111.

Details on the availability of Industry Reports in hard copy may be obtained from the issuing establishment on the front cover.

## **Rapport canadien à l'industrie sur les sciences halieutiques et aquatiques**

Ces rapports contiennent les résultats des recherches et des progrès qui peuvent être utiles à l'industrie pour des applications soit immédiates, soit futures. Ils sont préparés à l'intention principalement des membres des secteurs primaire et secondaire de l'industrie des pêches et de la mer. Il n'y a aucune restriction quant au sujet; de fait, la série reflète la vaste gamme des intérêts et des politiques du Ministère des Pêches et des Océans, notamment gestion des pêches, techniques et développement, sciences océaniques et environnements aquatiques, au Canada.

Les Rapports destinés à l'industrie peuvent être considérés comme des publications complètes. Le titre exact paraît au haut du résumé de chaque rapport, qui sera publié dans la revue *Aquatic Sciences and Fisheries Abstracts* et qui figurera dans l'index annuel des publications scientifiques et techniques du Ministère.

Les numéros de 1 à 91 de cette série ont été publiés à titre de rapports sur les travaux de la Direction du développement industriel, de rapports techniques de la Direction du développement industriel, et de rapports techniques de la Direction des services aux pêcheurs. Les numéros 92 à 110 ont été publiés à titre de Rapports à l'industrie du Service des pêches et de la mer, Ministère des Pêches et de l'Environnement. Le nom de la série a été changé à partir du rapport numéro 111.

La page couverture porte le nom de l'établissement auteur où l'on peut se procurer les rapports sous couverture cartonnée.

SH  
223  
C375  
117F

Rapport canadien à l'industrie sur les sciences  
halieutiques et aquatiques 117F

février 1980

L'INDUSTRIE CANADIENNE DE LA CREVETTE DE L'ATLANTIQUE:

PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

par

P.R. Toews



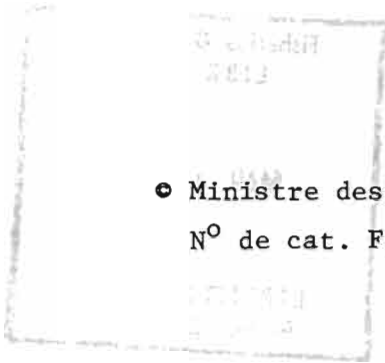
Direction de la politique économique

Ministère des Pêches et des Océans

Ottawa (Ontario) K1A 0E6

## PRÉFACE

L'auteur tient à remercier les experts de l'industrie et du ministère des Pêches et des Océans qu'il a consultés pour l'élaboration du présent rapport. Il sera heureux de recevoir les commentaires des milieux industriels et des individus concernés par l'évolution future de cette pêche.



• Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1980  
N° de cat. Fs 97-14/117F ISSN 0704-3708

On devra référer comme suit à cette publication:

Toews, P.R. 1980. L'industrie canadienne de la crevette de l'Atlantique: Perspectives de développement. Rapp. can. ind. sci. halieut. aquat. 117F: iv + 39 p.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé/Abstract	1
Perspectives d'avenir des pêches canadiennes de la crevette de l'Atlantique	4
Situation de la production mondiale	12
Situation de la production canadienne	17
Situation de la demande mondiale	23
Situation de la demande canadienne	34
Certaines recommandations pour le Canada	41
Bibliographie	44

RESUME

Toews, P.R. 1980. L'industrie canadienne de la crevette de l'Atlantique: Perspectives de développement. Rapp. can. ind. sci. halieut. aquat. 117F: iv + 39 p.

L'auteur examine l'industrie canadienne de la crevette de l'Atlantique dans le contexte de l'accroissement de l'offre et de la demande de crevette du Nord. L'équilibre des niveaux de prises mondiaux entraînera maintenant, semble-t-il, une concurrence accrue sur le plan de l'offre, une hausse des prix et une amélioration des possibilités de développement pour les pays qui pêchent Pandalus borealis et les autres espèces de crevettes du Nord. La création récente d'une pêche hauturière canadienne permettant de congeler les crevettes en mer et la diversification par l'introduction des produits "en carapace" devrait permettre aux producteurs canadiens de maximiser ces possibilités de développement.

Mots clés: développement de la pêche, Pandalus borealis, crevette du Nord.

ABSTRACT

Toews, P.R. 1980. L'industrie canadienne de la crevette de l'Atlantique: Perspectives de développement. Rapp. can. ind. sci. halieut. aquat. 117F: iv + 39 p.

The Canadian Atlantic Shrimp Industry is examined in the light of the emerging world supply and demand situation for northern shrimp. A leveling off in world catch levels will now, it appears, result in greater competition for supply, higher prices and enhanced developmental opportunities for countries fishing Pandalus borealis and the other northern shrimp species. The recent development of a Canadian fishery "offshore" permitting the freezing of shrimp at sea and diversification into "in shell" products, should allow Canadian producers to maximize these development opportunities.

Key words: Fisheries development, Pandalus borealis, northern shrimp.

1) Résumé

La création d'une pêche canadienne hauturière de la crevette et la disponibilité croissante des ressources dans le Golfe du Saint-Laurent ont donné un essor sans précédent à la pêche de la crevette de l'Atlantique. Les prises ont passé de 8,000 tonnes en 1977 à 14,000 tonnes environ en 1979 et leur valeur marchande a passé de \$5.1 millions à plus de \$13 millions. Durant cette même période, la valeur des exportations a passé de \$7.6 millions environ à plus de \$23.2 millions. Cet essor a été facilité, du moins partiellement, par la création d'une flotte canadienne de chalutiers - congélateurs capables de cuire et de congeler la crevette "en carapace", et, de cause à effet, l'accès de par l'industrie à un marché d'exportation nouveau et lucratif. Mais ces changements et bien d'autres dans une pêche rapidement croissante furent accompagnés d'un climat d'incertitude au regard de leurs incidences économiques et sociales, ce qui a poussé le Service de développement économique et de commercialisation à évaluer le développement de la pêche de la crevette de l'Atlantique à la lumière de la situation du marché mondial de l'offre et de la demande.

La forte demande de la crevette dans les pays de l'Europe occidentale est d'un intérêt particulier pour les exportateurs canadiens, étant donné que la majorité des consommateurs européens de la crevette, contrairement aux consommateurs du Canada et des Etats-Unis, préfèrent la crevette du Nord. Le fait qu'une portion importante de cette demande porte sur la crevette "en carapace" fournit aux producteurs canadiens la chance de réaliser sur le marché européen des profits plus importants que ceux fournis par la crevette décortiquée. Le manque de compétition de la part des fournisseurs de l'Alaska, de Washington et de l'Oregon dont la production est axée surtout sur la crevette décortiquée, continuera à renforcer notre position sur le marché européen de la crevette "en carapace". Les importateurs japonais sont particulièrement intéressés à la crevette crue, congelée et en carapace. Nous savons que sur le marché du Japon, la demande de la crevette canadienne "en carapace" est insuffisamment satisfaite mais nous ignorons dans quelle mesure les consommateurs japonais sont prêts à s'aligner sur la concurrence des prix offerts par les européens.

Les consommateurs canadiens ont toujours préféré les variétés de la crevette du Sud mais l'on observe une tendance de plus en plus accentuée à la

crevette du Nord et, de cause à effet, une demande croissante de la crevette locale, congelée et décortiquée. Stimulés par la disponibilité croissante de l'offre fournie par des prises canadiennes de plus en plus volumineuses, les Canadiens ont consommé 50 pour cent environ de la production totale de 1978, ce qui représente une augmentation de 25 à 30 pour cent par rapport au taux de consommation typique des années antérieures. En stimulant la demande sur le marché intérieur, le Canada permettra aux Canadiens de s'octroyer une plus grande portion de la production totale.

L'équilibre dont témoignent actuellement les niveaux de prises mondiaux entraînera probablement une concurrence accrue sur le plan de l'offre, une hausse des prix et une amélioration des possibilités de développement pour les pays qui disposent de cette ressource. Il incombe au Canada de procéder à une planification soignée susceptible de mettre en valeur sa réputation de fournisseur mondial.

Pour tirer le maximum de profits du marché de la crevette en carapace, les producteurs doivent veiller sans cesse à répondre aux critères rigoureux de qualité et de taille imposés par ce marché. Le goût iodé ou les autres problèmes de qualité risquent, en se produisant fréquemment, de réduire l'affluence du marché sur le produit. Nous devons encourager nos producteurs à effectuer des sondages rigoureux et systématiques de manière à détecter la présence de l'iode et d'autres problèmes qualitatifs avant le lancement du produit sur le marché.

La taille de la crevette ne manque pas d'importance. Il semble que 60 à 70 pour cent seulement des prises du Labrador et du détroit de Davis ont une taille qui se prête à la vente en carapace. Ce fait a incité un producteur à suggérer qu'en limitant de nouveau le traitement obligatoire à 25 ou 30% des prises on permettra aux exploitants de répartir plus facilement ces prises en fonction des formes de commercialisation auxquelles elles se prêtent le mieux. Les stratégies de gestion visant à limiter la production "en carapace" aux crevettes de taille et de qualité supérieures améliorera notre réputation sur les marchés internationaux.

On devrait veiller particulièrement à préserver la qualité des prises débarquées dans le Golfe. Nous savons qu'avec une congélation soignée les



voyages de 4 à 5 jours n'empêchent pas de débarquer des produits de première qualité. Le problème posé dans le Golfe est qu'une partie des ressources se situe dans des zones impliquant des voyages plus longs. Au Nouveau-Brunswick par exemple, certains débarquements effectués après des voyages de 6 à 7 jours constituent un gaspillage inutile des ressources. Ce problème qui trouve une solution partielle dans l'amélioration des techniques de congélation et d'arrimage des prises, trouve une solution complète dans la réfrigération ou même la congélation en mer. Cette dernière formule devrait être d'abord examinée au regard de ses incidences économiques et sociales sur les communautés en cause et les flottes existantes.

Après plusieurs années de croissance sans précédent, on prévoit que le taux des niveaux de prise diminuera considérablement; toutefois, au cours des deux prochaines années, le volume des prises sera égal, sinon légèrement supérieur, à celui de 1979. Les pêches mondiales de la crevette fournissent de nombreux exemples d'augmentations soudaines du volume des ressources, suivies de réductions aussi soudaines et particulièrement inexplicables. Ces variations naturelles et le besoin de s'assurer que les niveaux de prises demeurent suffisamment élevés pour préserver la viabilité économique de la pêche impliquent que les niveaux de prises actuels et la capacité des installations de traitement soient en mesure de répondre aux besoins futurs.

Malgré ces réserves au regard de ses possibilités d'expansion, la pêche de la crevette de l'Atlantique est en mesure de devenir plus lucrative. Des bénéfices supplémentaires doivent être réalisés par l'introduction d'autres diversifications dans les produits "en carapace". L'expérience offerte par le homard indique que les bénéfices importants tirés de produits en carapace ont permis à cette industrie de survivre aux périodes difficiles de stagnation du marché. Les efforts visant l'amélioration des techniques de prise et de traitement et, partant, la réduction des coûts unitaires de production, doivent également entraîner l'augmentation des bénéfices nets. Sous ce rapport, il serait utile d'examiner de près la raison pour laquelle le secteur québécois de la pêche de la crevette dans le Golfe a toujours témoigné d'un rendement économique meilleur que celui des secteurs de Terre-Neuve et des Maritimes. Le contrôle rigoureux des ressources, des avantages économiques et des conditions du marché nous permettra de réagir avec succès aux fluctuations de cette industrie.

2) Perspectives d'avenir des pêches canadiennes de la crevette de l'Atlantique

Considérée par rapport aux pêches de la crevette des Etats-Unis (193,000 tonnes en 1977) et au volume mondial des prises (1.5 millions de tonnes en 1977), la pêche canadienne de la crevette (11,000 tonnes en 1977) est d'une capacité relativement réduite. La crevette qui se rencontre dans les eaux canadiennes des littoraux Est et Ouest est une espèce "nordique" de taille relativement réduite appartenant à la famille des pandalidés avec, comme espèce prédominante, le Pandalus borealis. Ces espèces de crevettes du Nord ne représentent qu'une faible proportion des ressources mondiales (environ 13%) mais sont fortement recherchées par les consommateurs de l'Europe occidentale, vu la supériorité de leur couleur, de leur consistance et de leur goût. Les variétés de la crevette du Nord n'occupent pas une place importante sur les marchés du Canada et des E.-U. où prédomine la crevette des eaux chaudes provenant des états côtiers du Sud des Etats-Unis, du Golfe du Mexique et de l'Asie.

La fin des années soixante et le début des années soixante-dix ont vu les industries de la crevette de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick et du Québec augmenter considérablement leurs capacités de prise et de traitement dans le Golfe du Saint-Laurent. Des pêches moins importantes se sont également développées dans la Baie Fundy et sur le plateau de la Nouvelle-Ecosse. Le développement de la pêche fut encouragé par des programmes de financement fédéraux-provinciaux axés sur la recherche de nouvelles zones de pêche et l'essai de nouveaux engins. Les chalutiers à poisson de fond ont diversifié leurs opérations de manière à inclure la crevette dans la pêche mixte du sébaste et d'autres espèces de poisson de fond.

Dans le Golfe du Saint-Laurent, les débarquements de crevette ont passé de 200 tonnes en 1966 à plus de 2,000 tonnes en 1970 et à environ 5,000 tonnes en 1976. Le niveau des prises en 1979 était de l'ordre de 8,000 tonnes. Cette augmentation du volume des débarquements au cours des années soixante-dix était due, en partie, à la découverte de nouvelles pêcheries de crevette et aux efforts de plus en plus prononcés de la flotte de pêche du poisson de fond, qui a saisi l'occasion pour ajouter les profits élevés de la crevette à ceux du sébaste et du poisson de fond.

Vers la fin des années soixante, les pêcheries situées dans la Baie Fundy et sur le plateau de la Nouvelle-Ecosse au large de Shelbourne (Nouvelle-Ecosse) furent de plus en plus exploitées au point d'atteindre en 1970 un niveau de prises de 800 tonnes. Cependant, le niveau des prises a baissé dramatiquement par la suite, et cette pêcherie a perdu sa viabilité économique à défaut de classes d'âge exploitables.

Vers le milieu des années soixante-dix, la réduction des prises de poisson de fond dans le Golfe suivie d'une réduction analogue des prises de sébaste ont entraîné l'augmentation rapide du nombre de crevettiers. Malheureusement, les bénéfices de la pêche de la crevette n'ont pas suffi à compenser les pertes associées à la pénurie du poisson de fond et du sébaste. Dans le secteur de Terre-Neuve, ce résultat était dû à une pêcherie trop encombrée; en effet, dans Port aux Choix, centre de la pêche de crevette en Terre-Neuve, le nombre de chalutiers à poissons de fond engagés dans la pêche de la crevette a passé de 19 en 1973 à 39 en 1976, sachant que les prises effectives de crevette et les prises fortuites réalisées par la flotte du Port aux Choix en 1976 ne suffisaient qu'à couvrir les frais d'une flotte de 20 bateaux seulement (Fisher 1977).

Au nord-est du Nouveau-Brunswick, la croissance analogue du nombre de crevettiers a donné lieu à une flotte de 12 à 15 bateaux vers le milieu des années soixante-dix. En 1974 et 1975, la plupart de ces bateaux<sup>1</sup> menaient des opérations déficitaires dans la pêche de la crevette. Le problème dans cette zone était aggravé par l'emplacement des pêcheries. La flotte du Nouveau-Brunswick ne dispose pas de pêcheries productives environnantes et les bateaux partagent leurs efforts entre les pêcheries d'Anticosti, le détroit Esquiman et le sud-est du Cap Breton (figure 2.1). Leurs voyages exigent une moyenne de six à huit jours alors qu'au Québec et en Terre-Neuve, les voyages sont de un à quatre jours. Les longs trajets entraînent des coûts supplémentaires et des profits moindres car la prise perd de sa qualité au fur

---

1 Les bateaux du Nouveau-Brunswick engagés dans la pêche de la crevette appartiennent à la catégorie de 65 à 85 pieds, ceux de Terre-Neuve ont des dimensions moindres que 65 pieds. Le nombre de bateaux engagés dans la pêche de la crevette a passé jusqu'à 23 en 1979.

et à mesure qu'elle tarde à atteindre les quais. Les trois usines de traitement situées à Shippigan et Caraquet sont équipées pour le traitement de la crevette, et la pêche a toujours constitué une importante source d'emploi dans ces communautés.

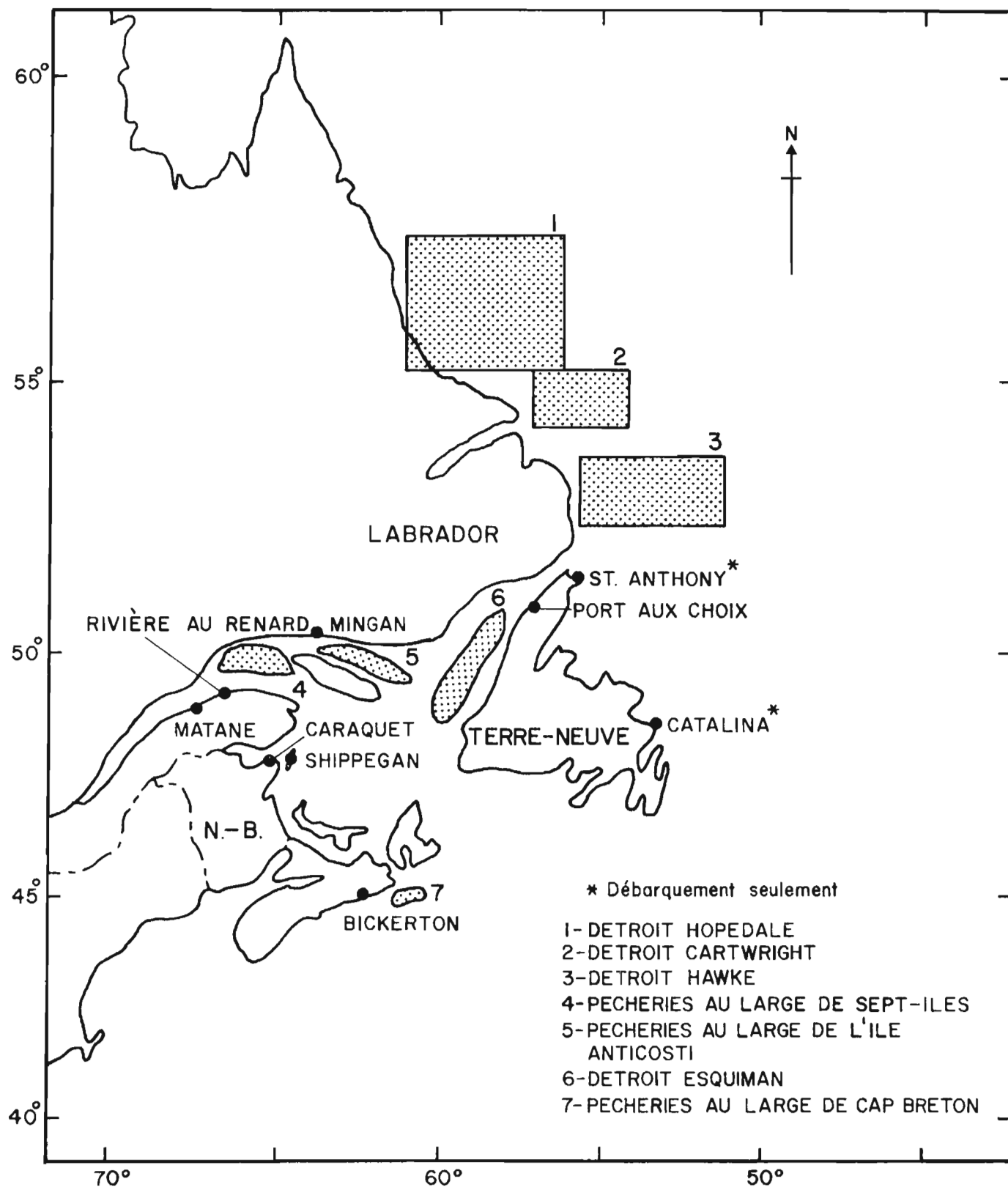
La plupart des exploitants des pêcheries de crevette du Québec n'ont pas rencontré au milieu des années soixante-dix les difficultés rencontrées par les exploitants de Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick. Le nombre de bateaux ayant leur port d'attache au Québec et équipés pour la pêche de la crevette a passé en cette période jusqu'à environ 36 (dont 27 de 60 à 65 pieds et 9 de 80 à 87 pieds). Entre 1973 et 1977, ces bateaux pratiquaient la pêche de la crevette et du poisson de fond durant une période annuelle moyenne de 140 jours. (En 1976, la flotte de Terre-Neuve fréquentait les pêcheries de crevette et de poissons de fond pendant une durée moyenne de 97 jours). La rentabilité des opérations de la flotte du Québec en 1974-1975 est attribuable à une saison de pêche plus longue, un effort plus intense et des prix plus élevés. Contrairement à la pêche mixte de crevette et de poisson de fond pratiquée en Terre-Neuve et au Nouveau-Brunswick, la pêche de la crevette est devenue la principale source de revenu pour un grand nombre d'exploitants québécois. En se consacrant en premier lieu à la pêche de la crevette et en doublant les efforts dans ce domaine, les bateaux du Québec ont pu réaliser un taux de débarquement plus stable, ce qui fut à l'avantage non seulement des pêcheurs mais encore des usines de traitement.

Les usines de traitement du Québec<sup>1</sup> sont uniques dans leur genre pour un certain nombre de raisons. Elles se sont spécialisées dans la crevette depuis le début; en fait, les plus importants centres de traitement n'ont commencé à traiter le poisson de fond qu'au début des années soixante-dix pour satisfaire les exploitants qui voulaient augmenter leurs profits du poisson de fond. Les usines de traitement du Québec ont bénéficié de l'expertise norvégienne dès les premiers temps de leurs opérations et, comme l'a souligné un de leurs responsables, elles ont appris à croire que la crevette doit être la "poudre d'or" de la pêche québécoise. L'industrie du traitement au Québec s'est

---

1 Les usines de traitement du Québec se situent à Matane, Rivière du Renard et Mingan (figure 2.1).

7  
FIGURE 2-1



LES PRINCIPALES PECHERIES ET LES PRINCIPAUX POINTS DE DEBARQUEMENT ET CENTRES DE TRAITEMENT DE LA CREVETTE DANS LA REGION DE L'ATLANTIQUE

également tournée vers les fournisseurs étrangers de matières premières pour prolonger sa saison d'exploitation. En important la crevette crue et congelée des prises danoises au large du Groenland en 1974-1975, elle a survécu à une crise où la majorité des usines de traitement de la crevette de l'Atlantique demandaient les subventions au gouvernement. En ce temps-là, elle payait 30¢ la livre de crevette alors que les prix offerts au Nouveau-Brunswick et en Terre-Neuve variaient entre 23¢ et 25¢. Les usines de traitement du Québec vendent leurs produits sur les mêmes marchés que les usines de Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick et à des prix analogues. La supériorité des prix au débarquement au Québec, qui continue encore à s'observer<sup>1</sup>, est attribuable, du moins partiellement, à la supériorité du rendement, ce qui permet aux usines de traitement de payer plus pour les matières premières.

Les pertes subies entre 1974 et 1976 par bien des entreprises de pêche de la crevette du Golfe ont poussé le Ministère à soumettre cette pêche à un programme de gestion économique. En Terre-Neuve, ce programme a consisté à suspendre la délivrance de nouvelles licences et à soumettre le renouvellement des licences existantes à des conditions minimales concernant le volume des débarquements. Il en résulta une réduction du nombre des licences, de 39 en 1976 à 32 en 1979, et une augmentation du volume global des débarquements, ce qui a amélioré la situation économique des autres exploitants.

Au Nouveau-Brunswick également, le nombre des licences nouvelles a été limité; mais les exploitants des pêcheries de cette région ont été gravement touchés par les pertes dues au sébaste et au poisson de fond, ce qui a justifié, en 1979, la délivrance de permis temporaires de pêche de la crevette à six bateaux supplémentaires. Les permis en questions étaient conditionnés par l'adoption d'un chalu pélagique expérimental élaboré par le Ministère, mais il s'avéra par suite que ces bateaux ne se prêtaient pas à l'installation de cet engin.

---

1 En 1978, les prix au débarquement de la crevette fraîche et entière au Québec, en Terre-Neuve et au Nouveau-Brunswick étaient de 43¢, 40¢ et 33¢ respectivement. En 1979, les prix moyens étaient de 49¢, 40¢ et 35¢ respectivement.

La découverte des stocks de crevette du Nord au large de la côte du Labrador et la pêche commerciale entamée dans cette région en 1977 ont contribué à résoudre un problème critique affronté par la pêche de l'Atlantique et ce, en fournissant des provisions supplémentaires de matières premières aux usines de traitement du Golfe qui se trouvaient sous-exploitées face à la pénurie complète du sébaste et à la réduction des contingents d'autres poissons de fond. En 1977, quatre compagnies canadiennes ayant toutes des installations de traitement au Golfe ont reçu le permis d'exploiter la pêcherie du Labrador aux termes d'arrangements coopératifs. La Fishery Products Ltd., mobilisant deux de ses chalutiers congélateurs et deux navires-usines congélateurs étrangers, a pris 87% du stock total du Labrador estimé à 2,700 tonnes. Plus de 80% de cette prise étaient décongelés et décortiqués par la compagnie dans son usine de Port aux Choix, ce qui a constitué une importante source de revenu pour la communauté.

En 1978, le niveau des prises du Labrador passait à 3,700 tonnes environ. Bien qu'elles aient traité plus de crevettes du Labrador qu'en 1977, les usines de traitement basées au Golfe ont préféré faire cuire une forte portion de la prise (23%) à bord des bateaux étrangers qu'elles ont affrétés. Jusqu'en 1979, toutes les compagnies détentrices de permis étaient enjointes de faire débarquer sous forme crue 50% au moins de leurs prises en vue de leur traitement dans les usines côtières. Cette mesure avait pour but de permettre à ces usines d'étendre leurs activités à la décongélation et au traitement de la crevette crue chargée à bord des chalutiers congélateurs. Malgré les problèmes de rapétissement et de rupture entraînés par le long stockage des crevettes crues, cette mesure semble avoir avantage considérablement les usines sous-exploitées du Golfe. Comme la crevette entière cuite en mer trouve des prix plus élevés sur le marché de la consommation, on a décidé en 1979 de soustraire les crevettes du Labrador aux conditions de traitement en usine et de laisser à l'industrie l'initiative de déterminer, selon les conditions du marché, le type de produit final à offrir. Les données préliminaires de 1979 indiquent que 45% environ des prises du Labrador et du détroit de Davis étaient vendues en carapace, soit une augmentation de 10% par rapport à 1978. Les usines de traitement devaient également honorer leurs engagements relatifs à l'emploi de la main-d'oeuvre et à l'approvisionnement de leurs clients habituels.

Depuis 1977, trois des onze permis de pêche de la crevette au Labrador étaient maintenus en réserve pour les pêcheurs du Labrador dont la première participation à la pêche eut lieu en 1979. Les arrangements coopératifs avec les compagnies de pêche étrangères ont permis aux pêcheurs du Labrador de se faire une idée nette sur le type de pêche qu'ils peuvent développer. L'annulation du traitement obligatoire en usine leur donne à présent plus de liberté dans le choix de la voie à suivre.

En ce qui concerne les projets de développement technologique, les dépenses fédérales imputées à la pêche de la crevette de l'Atlantique s'élèvent jusqu'à date à \$2 millions. Ces dépenses ont été réparties plus ou moins à égalité entre Terre-Neuve et les Maritimes et une portion moindre a été consacrée au Québec. Etant donné que le coût de certains projets de développement technologique a été partagé avec les provinces, les dépenses totales gouvernementales jusqu'à date s'élèvent à \$2.5 millions environ. La pêche d'exploration au large du Labrador et dans le Golfe absorbe plus de 50% du total des dépenses, le reste est consacré à des projets visant la solution du problème des prises fortuites de sébaste immature.

Dans les Maritimes, des travaux importants ont porté sur l'élaboration d'un chalut à crevettes pélagique. Les essais indiquent que cet engin élimine presque le problème des prises fortuites de sébaste immature. Un autre avantage de cette formule est, d'une part, l'augmentation du volume des prises grâce à une journée de pêche plus longue et, d'autre part, la réduction considérable des travaux de triage en mer. Cette technologie n'a été ni transmise aux exploitants ni acceptée par ces derniers et ce, pour plusieurs raisons: la première, mentionnée plus haut, est que certains bateaux ne se prêtent pas d'une façon satisfaisante à l'emploi de ce genre de chalut; la seconde est que les exploitants ne sont pas prêts à renoncer au profit tiré des prises fortuites qui ont toujours accompagné les prises de crevette. Dans l'un et l'autre cas, on devrait s'efforcer de faire valoir les avantages associés à l'utilisation efficace de ce nouvel engin.

Les recherches technologiques en matière d'engins tendent actuellement à abandonner le problème des prises fortuites de sébaste pour se pencher sur l'essai de certains types d'engins plus modernes et plus efficaces utilisés par les Danois, les Norvégiens et les Allemands. D'autres activités de



développement technologique sont également entamées dans le nord-est du Nouveau-Brunswick; elles portent sur l'essai de divers types de congélateurs à bord des grands bateaux. Il y a lieu de noter que la plupart des flottes de pêche de la crevette dans le monde disposent de bateaux et d'engins spécialisés. Elles ne pêchent habituellement que la crevette. Notons enfin que d'autres activités technologiques de conception et de démonstration sont actuellement en cours; leur but est d'augmenter le niveau des prises de nos petits crevettiers.

Nous avons également acquis une certaine expérience dans la gestion économique de cette pêche. La principale mesure prise dans ce domaine, soit la limitation des droits d'accès, avait pour objectif d'établir une corrélation entre les profits, d'une part et, d'autre part le niveau d'investissement et les habiletés requises pour réussir dans cette industrie. Le contrôle rigoureux des bénéfices que cette pêche fournit aux exploitants de Terre-Neuve a été pratiqué jusqu'en 1976; il le sera de nouveau en 1980.

### 3) Situation de la production mondiale

La production mondiale des pêcheries de crevette a augmenté depuis 1965 à un taux moyen annuel de 4% environ. Les prix attrayants et les profits assurés par les marchés des Etats-Unis, du Japon et de l'Europe occidentale ont déclenché la multiplication rapide des nouvelles pêcheries dans les pays en voie de développement. Le nombre des pays rapportant leurs débarquements à la F.A.O. a passé de 16 en 1950 à 75 en 1977. Les principaux producteurs en 1977 étaient l'Inde (207,000 t), les E.-U. (198,000 t), le Brésil (94,000 t), le Mexique (72,000 t), la Malaisie (64,000 t), le Vietnam (62,000 t) et le Japon (45,000 t). Ces sept pays assuraient en 1977 51% de la production mondiale totale évaluée à 1,446,000 tonnes, le reste, soit 45%, était partagé entre les 68 pays restants.

Depuis 1965, les prises annuelles de crevette de l'Atlantique<sup>1</sup> représentent 9 à 15% de la production mondiale de crevettes. Les principaux producteurs en 1977 étaient les E.-U. (88,000 t), le Danemark (36,000 t), la Norvège (26,000 t) et l'Allemagne occidentale (18,000 t) et assuraient 78% de la production mondiale totale de crevette du Nord (Tableau 3.1).

Il est évident que la pêche de la crevette du Nord est extrêmement limitée et, contrairement à la pêche des variétés du Sud bien plus importantes, le nombre de ses exploitants a peu augmenté depuis 1965 (à l'exception de l'URSS). Notons également que malgré l'augmentation quasi linéaire de la production mondiale totale, les volumes des prises dans chaque pays ont témoigné, d'année en année, d'une fluctuation considérable et de divers degrés d'abondance. Au cours des années soixante, la participation européenne à la production mondiale totale a passé de 87% en 1965 à moins de 60% en 1969. Cette régression était due en premier lieu à l'apparition d'une importante pêche de Pandalus borealis dans l'Alaska, et, en second lieu, à la réduction des prises

---

1 Le Pandalus borealis prédomine dans le Nord de l'Atlantique et le Nord du Pacifique. On rencontre également, en quantités moindres, le P. montagui, le P. bonnierii, le P. jordani et d'autres espèces pandalides. Le Crangon crangon trouvé dans le nord-est de l'Atlantique a été également inclus, bien qu'il soit un peu différent.

de certains pays d'Europe, notamment les Pays-Bas qui ont toujours pêché le Crangon crangon et la Norvège qui a toujours pêché le Pandalus borealis.

Au cours des années 70, les américains ont réussi à augmenter considérablement le niveau de leurs prises. Limités à 34,000 tonnes en 1970, les prises au large de l'Alaska ont atteint leur niveau de pointe en 1976 (58,000 tonnes) pour régresser légèrement jusqu'à 53,000 tonnes en 1977. Limitées à 6,000 tonnes en 1970, les prises de l'Orégon ont augmenté progressivement pour atteindre la pointe de 26,000 tonnes en 1978. En 1977, les prises canadiennes ont atteint 11,000 tonnes environ et, jointes aux prises des E.-U., ont poussé le niveau des prises du continent Nord-américain jusqu'à la pointe de 99,000 tonnes, soit 45% environ de la production mondiale totale de crevette du Nord en 1977. (Tableau 3.1)

Au cours des années soixante-dix, les Européens ont également réussi à augmenter considérablement le niveau de leurs prises, grâce surtout aux augmentations réalisées dans deux pays, le Danemark et la Norvège. Le Danemark est actuellement en tête des pays producteurs européens grâce à l'aménagement d'une importante pêcherie (de Pandalis borealis) au large de la côte ouest du Groenland (34,000 tonnes en 1977).<sup>1</sup> Les Norvégiens ont réussi à redresser d'une façon plutôt draconienne leur situation de 1969 (6,400 tonnes) et à réaliser un volume record de 26,500 tonnes en 1977. Jusqu'à présent, les Norvégiens profitaient d'une portion considérable des prises de l'ouest du Groenland (13,000 tonnes en 1976 et 7,500 tonnes en 1977) mais l'on s'attend à ce que cette part diminue. Ils ont également augmenté considérablement leurs prises dans la Mer du Nord. Les allemands de l'Ouest étaient, jusqu'à récemment, les plus gros producteurs d'Europe. Comme les Hollandais, ils pêchent surtout le Crangon crangon et la réduction de ces stocks en 1977 les a placés en 3<sup>e</sup> position. (Tableau 3.1).

---

1 Les prises au large des Iles Faroe et au Groenland sont incluses dans la production totale du Danemark.

TABLEAU 3.1

DÉBARQUEMENTS MONDIAUX DE LA CREVETTE DU NORD<sup>1</sup> (tonnes)

	<u>1965</u>	<u>1969</u>	<u>1974</u>	<u>1977</u>	<u>1978</u>
<u>Amérique du Nord</u>	10,798(12%)	43,374(38%)	77,620(47%)	98,993(45%)	82,584
Canada	777(1%)	1,950	4,720	10,893(5%)	11,327
Etats-Unis	10,027(12%)	41,424	72,900(44%)	88,100(41%)	71,100
<u>Europe</u>	75,228(87%)	68,039(60%)	82,719(50%)	104,469(49%)	
Belgique	1,180	1,724	1,652	1,212	
Danemark <sup>2</sup>	10,300(12%)	12,386	13,562	35,970(17%)	
France	2,722	3,402	2,041	2,196	
RAF	28,312(33%)	27,613	28,656	18,239(8%)	
Pays-Bas	17,422(20%)	11,705	7,525	4,026(2%)	
Norvège	10,480(12%)	6,397	15,878	26,481(12%)	
Espagne			10,062	13,100(6%)	
Suède	3,499	1,770	2,003	2,019	
G.-B.	1,318	1,318	1,340	1,226	
<u>Autres</u>	907(1%)	3,312	6,516	13,075(6%)	
Islande	907	3,312	6,516	7,149	
URSS	-	-	-	5,926	
TOTAUX	86,932(100%)	113,000(100%)	166,855(100%)	216,537(100%)	

<sup>1</sup> Source: Annuaire des statistiques de la pêche, F.A.O. (y compris le Pandalus borealis, le Crangon crangon et autres espèces de pandalidés).

<sup>2</sup> Les prises au large du Groenland et des Iles Faroe sont incluses dans la prise attribuée au Danemark.

Les statistiques préliminaires de 1978, indiquent que les prises de la crevette de l'Atlantique diminueront par rapport aux records de 1977. Les prises de l'Alaska dénotaient en 1978 une réduction de 44% par rapport au record de 58,000 tonnes réalisé en 1976. Les prises de l'ouest du Groenland ont atteint en 1977 un record de 42,000 tonnes suivi d'une régression jusqu'à 34,000 tonnes en 1978; le TPA a été réduit à 29,500 tonnes dans les années 1979 et 1980 et, selon les indications présentes, ce TPA ne sera pas augmenté dans un proche avenir. Par le passé, les réductions de prises de ce genre ont donné lieu à une exploitation plus compétitive des ressources disponibles et à un effort plus intense axé sur la recherche et l'élaboration de sources d'approvisionnement nouvelles et souvent plus coûteuses.

Il est évident que le cycle selon lequel la hausse continue des prix (due à l'augmentation de la demande) entraîne toujours une augmentation de l'offre tend à perdre sa vigueur. Le RMS des ressources mondiales de crevette a été estimé à 1,487,000 tonnes environ (Longhurst 1970, Fullenbaum 1970)<sup>1</sup>. Etant donné que le niveau de prises mondial était de 1,446,000 tonnes en 1977, l'estimation du RMS est peut-être déjà dépassé par la production. La régression récente du taux global mondial de croissance des pêcheries de crevette (taux moyen de 2.5% entre 1974 et 1977 comparé à 6% et plus entre 1965 et 1977) supporte cette hypothèse, étant donné que les hausses record des prix au cours des quatre ou cinq dernières années n'entraînent plus les quantités de production qu'elles ont l'habitude d'entraîner.

Les perspectives d'avenir de la production mondiale des variétés de crevette de l'Atlantique dénotent un peu plus d'optimisme. Longhurst a estimé à 240,000 tonnes le RMS relatif à la crevette de l'Atlantique (Longhurst 1970)<sup>1</sup>. Si nous continuons à produire selon les taux récents de croissance mondiale (moyenne de 8% entre 1974 et 1977), l'estimation du RMS sera dépassée en 1980. Si le taux de croissance de la pêche de la crevette du Nord regresse jusqu'au niveau de 2.5% (ce fait a été observé dans les taux récents de

---

1 Ces chiffres doivent être considérés comme des estimations très approximatives, étant donné qu'ils étaient calculés avant la découverte des principales pêcheries nouvelles au cours des années soixante-dix.

croissance de la production mondiale totale de crevette), la production dépassera le RMS en 1982. Malgré le caractère estimatif des chiffres du RMS, tout porte à croire que les niveaux de production de la crevette du Nord et des autres espèces de crevette vont l'équilibrer au début des années 80. Selon certains experts, le RMS de la crevette du Nord est peut-être déjà dépassé. L'équilibre des niveaux de prises à l'échelle mondiale entraînera une production plus compétitive, des prix plus élevés et une forte chance de développement aux pays qui ont accès à ces ressources.

4) Situation de la production canadienne

L'aménagement d'une pêche hauturière de la crevette et l'augmentation des ressources disponibles et des efforts de production dans le Golfe du Saint-Laurent ont donné lieu, au cours des cinq dernières années, à une augmentation substantielle des débarquements de l'Atlantique. Les prises de 8,000, 10,000 et 14,000 tonnes réalisées en 1977, 1978 et 1979 respectivement représentent un taux de croissance de plus de 25% par an durant ladite période. La croissance ne continuera pas à témoigner d'une telle importance, toutefois, l'on s'attend à ce que les prises des deux prochaines années soient équivalentes, sinon un peu plus élevées, que celles de 1979.

L'incertitude au regard de la production canadienne à long terme est due à un certain nombre de raisons: la première est la difficulté de prévoir la disponibilité des ressources. Le renouvellement des stocks varie considérablement d'année en année et ne peut être prévu que deux ans à l'avance. Les pêches mondiales de crevette offrent d'innombrables exemples où l'augmentation soudaine et particulièrement prometteuse des ressources est suivie d'une réduction aussi soudaine, particulièrement décevante et inexplicable, ce qui met en doute l'application du principe du rendement soutenable, particulièrement le RMS, aux pêches de la crevette.

La seconde raison à la base de l'incertitude est une raison d'ordre économique. Si les sondages des ressources indiquent pour un stock donné un rendement maximal soutenable de 500 tonnes par exemple, les frais de prise de ces 500 tonnes seront proportionnellement plus élevés que ceux exigés par une prise moindre, disons de 300 tonnes. Il s'ensuit que la marge du prix au débarquement limite l'exploitation rentable à un niveau de prise considérablement bas.

Les classes d'âge particulièrement fertiles observées dans le Golfe du Saint-Laurent au cours des années soixante-dix donnent lieu actuellement à une abondance accrue des ressources. Alors qu'avant 1978, les prises du détroit Esquiman ne dépassaient pas 1,350 tonnes, la flotte du Golfe a pris, en 1979, 3,000 tonnes environ dans la portion nord de l'Esquiman et 500 tonnes environ dans la portion sud. Les prises par unité d'exploitation dans la portion sud du détroit Esquiman et dans les zones de l'Ile d'Anticosti n'ont pas été aussi

importantes que dans la portion nord de l'Esquiman et dans la région de Sept-Iles. Combiné à la distance plus grande des points de débarquement, ce fait a entraîné des prises considérablement inférieures aux estimations du RMS (Tableau 4.1). Dans ces cas, la restriction des limites d'exploitation des ressources disponibles semble imputable, en premier lieu, à un facteur économique.

TABLEAU 4.1 RESSOURCES ESTIMATIVES DE LA COTE DE L'ATLANTIQUE

	<u>Estimations du rendement soutenable ou prises actuelles accessibles (tonnes)</u>	<u>Débarquements de 1979 Chiffres provisoires (tonnes)</u>
<u>Golfe du St-Laurent</u> <sup>1</sup>		
- Détroit Esquiman (nord)	3,500	3,000
(sud)	5,000	500
- Région de Sept-Iles	3,500	3,500
- Région de l'île d'Anticosti	4,000	1,000
<u>Labrador</u>		
	6,200(1979 TPA)	3,800
- 2G	500 (1979 TPA)	NIL
- Détroit Cartwright	800 ( " " )	800
- Détroit Hopedale	3,200 ( " " )	3,000
- Détroit Hawk	1,700 ( " " )	4
<u>Détroit de Davis</u>	2,000 ( " " ) <sup>2</sup>	1,700
<u>Plateau de la Nouvelle-Ecosse</u>	2,000 ( " " )	<u>800</u>
<u>TOTAL DE L'ATLANTIQUE</u>		<u>14,300</u>

<sup>1</sup> Les chiffres relatifs au Golfe du Saint-Laurent sont des estimations du rendement maximal soutenable (RMS).

<sup>2</sup> La part canadienne dans le détroit de Davis dépend du résultat des négociations avec l'EEC.



Les stocks du Labrador semblent soutenir à long terme des prises de l'ordre de 4,000 à 10,000 tonnes. Le total des prises accessibles dans le Labrador a été évalué à 6,200 tonnes en 1979. Les prises dans le Hawke Channel et dans la zone 2G n'ont pas été aussi importantes qu'on l'avait prévu. Un surplus d'expérience dans les pêcheries de ces régions devrait aboutir à l'augmentation de la prise totale du Labrador.

A ce stade, nous ne savons pas réellement ce qu'on peut attendre à long terme de la pêche du détroit de Davis et de la Baie Baffin. La part canadienne de cette pêche est négociée chaque année avec l'EEC dans le cadre d'un plan de gestion mixte, et son évaluation est entravée par le fait que nous ignorons la proportion du stock fréquentant la zone canadienne. Le contingent du Canada était de 1,000 tonnes en 1978, mais les prises n'ont pas atteint ce niveau. En 1979, il fut augmenté à 2,000 tonnes et quasi totalement exploité. Pour 1980, ce contingent est fixé à 2,500 tonnes.

Une nouvelle pêche a été découverte dans les fosses de Louisburg et Whitehead au large du sud-est du Cap Breton. Ces stocks semblent capables d'un rendement soutenable total de 5,000 tonnes environ. Leur TPA a été fixé à 2,000 tonnes pour 1979. Là encore, le facteur limitatif de l'exploitation des ressources disponibles semble surtout d'ordre économique. A part certaines zones de forte concentration, les niveaux de prises ont été trop faibles pour permettre une exploitation économiquement viable jusqu'au niveau du TPA.

La Baie Fundy et la fosse Est au large de Shelbourne (Nouvelle-Ecosse) ont produit 800 tonnes métriques en 1970, mais ce rendement a diminué rapidement en 1972 et depuis cette date il n'est plus commercialement exploitable. Ces stocks semblent se trouver aux abords d'une distribution naturelle de P. borealis et lorsque les conditions environnementales (la température semble être la plus importante) excèdent les limites requises pour la survie des oeufs et des larves les classes d'âge n'aboutissent pas à leurs termes. Une situation analogue s'observe, semble-t-il, dans la pêcherie de crevette de New England aux E.-U., qui fut récemment fermée après avoir eu des rendements allant jusqu'à 11,000 tonnes. La Baie Fundy produira probablement des quantités modestes

d'une année à l'autre mais ces quantités n'ont pas été incluses dans les prévisions de production car elles ne semblent pas constituer une prise soutenable.

Sur la côte ouest, les stocks de Pandalus jordani dans les régions de Nootka et Tofino semblent capables de fournir un rendement soutenable de 1,500 tonnes. Quelque deux cents tonnes de P. borealis continueront probablement à provenir des eaux de fond plus froides des estuaires de la côte de C.-B.

Les producteurs de l'Atlantique se sont concentrés jusqu'ici sur la production de la crevette congelée et décortiquée; mais cette situation tend à changer. La demande croissante et les prix plus élevés, en Europe et au Japon, de la crevette du Nord en carapace, crue et cuite et l'aménagement d'une pêche canadienne au chalutier congélateur au large du Labrador et dans le détroit de Davis ont augmenté la proportion des prises vendues sous forme congelée et entière. En 1978, les crevettes en carapace représentaient 38% environ du volume total de la production de l'Atlantique (Tableau 4.2). On s'attend à ce que cette proportion augmente dans les années à venir mais cette augmentation est limitée par le fait que les crevettes de taille réduite (25 à 30% de la prise totale du Labrador) ne sont pas convenables pour la vente en carapace.

Le caractère saisonnier de la production a un effet considérable sur la demande, étant donné que la plupart des marchés de consommation choisissent le fournisseur qui peut les approvisionner pendant toute l'année. Jusqu'ici l'industrie canadienne s'est concentrée surtout sur les produits de consommation congelés et l'entreposage à froid lui a permis de respecter les délais de son approvisionnement du marché. Il est intéressant de noter que les exploitants des stocks de la Baie Fundy procédaient à la "salaison-cuisson" de quantités considérables à bord de leurs petits bateaux. La pêche se pratiquait en hiver (janvier-mars) et les températures froides contribuaient à l'obtention d'une prise de haute qualité dont une partie était expédiée sous forme réfrigérée vers l'Europe. La nouvelle pêcherie du Cap Breton qui est accessible pendant toute l'année nous offre actuellement l'occasion d'augmenter la production de crevettes fraîches réfrigérées à une période de l'année où ce produit est rare et fortement demandé.

TABLEAU 4.2

COTE ATLANTIQUE

PRODUCTION DE LA CREVETTE CANADIENNE<sup>1</sup>  
(tonnes)

<u>Année</u>	<u>Fraîche en carapace</u>	<u>Congelée en carapace</u>	<u>Fraîche décortiquée</u>	<u>Congelée décortiquée</u>	<u>Total</u>	<u>% de la production totale</u>
1970	40	46	0	662	748	78
1971	144	60	8	593	805	87
1972	9	54	0	268	331	72
1973	29	165	-	484	678	78
1974	20	106	-	940	1,066	83
1975	7	113	-	1,153	1,273	86
1976	92	239	38	1,382	1,751	68
1977	14	s.o	24	1,515	s.o <sup>2</sup>	-
1978	299	1,052	41	2,160	3,552	88

<sup>1</sup> Source: G. Raynes, The Market for Canadian Atlantic Shrimp, Direction générale de la commercialisation, Pêches et Océans Canada (avec des chiffres révisés pour 1977 et 1978).

<sup>2</sup> La production estimative pour 1977 est de 2,500 tonnes environ. La production relative à la côte du Pacifique était de 495 tonnes en 1977.

Sommaire des perspectives de la production au Canada

- a) La demande croissante et l'escalade des prix ont poussé les pays européens qui pêchent les variétés de la crevette du Nord de pousser plus loin leurs domaines d'exploitation et de fréquenter des pêcheries plus coûteuses. La poursuite de ces activités pourrait se traduire au début des années quatre-vingt par des prises dépassant le rendement mondial maximal soutenable évalué à 240,000 tonnes. Le Canada et les pays qui disposent de ressources importantes et soutenables profiteront considérablement de cette situation.
- b) Après plusieurs années de croissance rapide des niveaux de prises (8,000, 10,000 et 14,000 tonnes en 1977, 1978 et 1979) on s'attend à ce que le taux de croissance de la pêche de la crevette de l'Atlantique régresse substantiellement. L'incertitude qui caractérise l'évolution de la production à long terme est due, d'une part, aux variations naturelles et inexplicables qui s'observent dans l'évolution des stocks de crevette et, d'autre part, aux contraintes imposées par les niveaux de prises qui perdent leur rentabilité bien avant que les niveaux du rendement maximal soutenable ne soient atteints. En ce qui concerne la pêche de la crevette de l'Atlantique, il importe de contrôler rigoureusement le volume des prises de manière à maintenir la viabilité économique des exploitations durant les années d'amenuisement des ressources.

5) Situation de la demande mondiale

La forte croissance des pêches mondiales de la crevette est due principalement à l'augmentation des prix sur le marché de la consommation et à l'accroissement de la demande. Les Etats-Unis, le Japon, le Canada et un grand nombre de pays de l'Europe occidentale ont témoigné d'un niveau de demande dépassant largement leurs niveaux respectifs de production, ce qui a entraîné l'accroissement des exportations à l'échelle mondiale (plus de 50% depuis 1970).

Les Etats-Unis ont toujours été le plus grand consommateur de crevettes au monde et, jusqu'à une date récente, le premier producteur. Ce pays est également le plus grand importateur de crevettes au monde et l'un des principaux exportateurs de la crevette du Sud et du Nord. Ces dernières années, le volume des importations de crevette effectuées par le Canada en provenance des Etats-Unis représentait deux fois environ le total de la production canadienne. Les Etats-Unis sont également un des principaux clients de nos exportations. Le rôle des Etats-Unis en tant que fournisseur et client et l'importance économique de son voisinage justifient l'analyse des facteurs qui déterminent la configuration de l'industrie de la crevette dans ce pays.

Aux Etats-Unis, la consommation de crevettes par habitant a augmenté de 60% entre 1960 et 1977 (de 1,393 livres à 2,238 livres). Etant donné l'accroissement de la population, la consommation totale apparente durant cette même période a augmenté de 88% (de 114 tonnes à 220 tonnes de produit). Whitaker a étudié les tendances de la demande de crevette fraîche et congelée aux Etats-Unis entre 1950 et 1969; il a trouvé que "la courbe de la demande de crevette n'a pas eu une évolution constante; elle reflète plutôt une poussée vers le haut et vers la droite, ce qui dénote une grosse augmentation de la demande de crevette"<sup>1</sup>

---

1 D.K. Whitaker, 1970 - Trends in World Shrimp Demand and Production. Compte rendu de la Conférence sur l'industrie canadienne de la crevette, p. 330.

A quoi peut-on attribuer l'accroissement de la demande des crevettes aux Etats-Unis? A plusieurs raisons, notamment: une forte augmentation du revenu personnel disponible après impôt, un effort promotionnel coordonné par l'industrie, un excellent réseau de distribution, des produits variés et la versatilité de la crevette comme denrée alimentaire (Whitaker 1970). Il est généralement convenu que l'augmentation du revenu constitue le facteur le plus important. L'activité promotionnelle coordonnée dont témoigne l'industrie de la crevette aux Etats-Unis est unique dans son genre. La Shrimp Association of the Americas a été créée durant les années cinquante à des fins promotionnelles et ses efforts ont contribué, du moins partiellement, à stimuler la demande dans toutes les régions des Etats-Unis.

La "catégorisation" ou classement traditionnels de la crevette par groupes de taille constitue l'élément particulièrement déterminant des prix au débarquement et des prix de gros et de détail aux Etats-Unis. Les grosses crevettes *Penaeides* provenant des eaux du Sud trouvent des prix plus élevés à cause du rendement élevé de leur traitement, de leur adaptabilité au marché lucratif des produits panés et l'attitude favorable du consommateur à l'égard des grosses tailles (Whitaker 1970). Les producteurs d'Alaska qui pêchent le *P. borealis* de taille réduite ont toujours été désavantagés par cette politique de prix. Ils ont compensé ce handicap par des opérations de pêche et de traitement caractérisées par un volume important et une bonne qualité<sup>1</sup> et par une commercialisation compétitive sur les marchés de l'Europe.

Les prix mensuels au débarquement, de gros et de détail de la crevette du Sud entre 1975 et 1978 illustrent un certain nombre des facteurs susmentionnés (Tableau 5.1). Les trois catégories de prix (surtout les prix au débarquement et de gros) dénotent des fluctuations nettes sous l'effet des variations à court terme des niveaux de prises, du stock, des importations, etc. Les prix mensuels moyens pour les grosses tailles (compte de 21 à 25) sont jusqu'à 100% plus élevés que ceux des tailles plus réduites (compte de 51 à 60) et ce, durant plusieurs mois.

---

1 Selon C. Mitchell, les producteurs de l'Alaska fournissaient la crevette congelée et décortiquée à raison de 26¢ la livre, f.o.b., en 1970.

Si nous examinons les prix de gros suivants de la crevette d'Alaska (compte de 150 et plus) au cours des trois dernières années, nous remarquons qu'ils ont augmenté progressivement dans les limites de la marge des prix attribués normalement à la crevette du Sud étêtée, crue, appartenant à la catégorie de compte de 31 à 60.

Prix de gros de la crevette d'Alaska (Seattle)

(marge de prix pour les produits S.S. décortiqués et congelés)

décembre 1977	\$2.30 - \$2.60/livre (E.-U.)
décembre 1978	\$2.65 - \$2.85/livre (E.-U.)
décembre 1979	\$3.75 - \$4.75 livre (E.-U.)

Les prix de la crevette d'Alaska semblent évoluer indépendamment des prix de la crevette du Sud. Ce serait dû au fait que les consommateurs des Etats-Unis voient dans la crevette de l'Alaska un produit distinct qui se différencie des variétés du Sud plus grosses.

A l'échelle des pays d'exportation, les Etats-Unis ont été notre principal client en 1976, 1977 et 1978<sup>1</sup> et ont absorbé 44%, 31% et 26% respectivement de nos exportations (Tableau 5.2). La plus grosse partie de l'exportation comportait des produits cuits et crus, congelés, décortiqués. Si nous comparons les prix moyens d'exportation aux Etats-Unis avec ceux de nos principaux clients européens, nous observons que les prix de \$.90 et \$.98 offerts par les E.-U. en 1976 et 1977 ne représentaient même pas la moitié des prix offerts par la majorité des marchés européens. Cet écart fut réduit substantiellement en 1978 et les données préliminaires pour les 10 premiers mois de 1979 indiquent que les prix obtenus aux Etats-Unis deviennent de plus en plus analogues à ceux obtenus en Europe (Tableau 5.2).

---

1 Avant cette date, la Grande Bretagne était notre principal client d'exportation (elle a absorbé 57% de nos exportations en 1975). Selon les données préliminaires, elle réoccupera ce rang en 1979.

Tableau 5.1 - Prix au débarquement, de gros et de détail de la crevette crue étêtée, par mois, 1975 à 1978

MOIS	Au débarquement			Gros			Détail	
	21-25	31-40	51-67	21-25	31-40	51-60	21-25	36-42
-----Dollars par livre-----								
<u>1975</u>								
janvier	1.59	1.26	0.84	1.94	1.62	1.21	2.88	2.54
février	1.82	1.46	.98	2.19	1.75	1.30	2.84	2.54
mars	2.07	1.63	1.13	2.49	1.94	1.44	3.04	2.56
avril	2.32	1.84	1.28	2.79	2.18	1.64	3.50	3.01
mai	2.65	2.08	1.37	3.07	2.56	1.76	4.22	3.44
juin	2.55	1.95	1.23	3.01	2.49	1.75	4.08	3.42
juillet	2.56	1.95	1.26	2.92	2.38	1.65	4.31	3.45
août	2.67	2.08	1.35	3.09	2.52	1.79	4.19	3.44
septembre	2.85	2.23	1.36	3.17	2.62	1.74	4.19	3.72
octobre	2.90	2.30	1.34	3.30	2.72	1.75	4.33	3.72
novembre	2.96	2.39	1.40	3.41	2.80	1.76	4.49	3.79
décembre	3.04	2.48	1.41	3.49	2.90	1.94	4.76	4.02
<u>1976</u>								
janvier	3.21	2.57	1.43	3.67	3.04	2.06	4.56	3.79
février	3.24	2.84	1.55	3.96	3.27	2.25	4.74	3.64
mars	3.46	2.82	1.60	3.97	3.30	2.26	4.90	3.86
avril	3.59	2.98	1.75	4.26	3.60	2.41	5.04	3.96
mai	4.06	3.17	1.79	4.72	3.84	2.44	5.18	4.45
juin	4.03	2.74	1.33	4.77	3.60	2.25	5.14	4.39
juillet	3.42	2.26	1.42	4.41	3.08	1.94	5.03	3.85
août	3.01	2.17	1.55	3.78	2.80	2.05	5.21	3.56
septembre	3.30	2.37	1.56	4.02	3.02	2.17	4.74	3.36
octobre	3.15	2.31	1.35	3.81	2.90	2.11	4.86	3.69
novembre	3.53	2.58	1.45	4.08	3.03	2.15	5.14	3.59
décembre	3.65	2.66	1.45	4.17	3.22	2.22	5.14	3.59
<u>1977</u>								
janvier	3.73	2.81	1.53	4.18	3.20	2.16	5.26	4.39
février	3.83	2.88	1.60	4.27	3.32	2.22	5.44	4.54
mars	3.96	3.04	1.75	4.36	3.39	2.33	5.49	4.27
avril	3.67	2.69	1.48	4.33	3.31	2.30	5.60	3.94
mai	3.64	2.56	1.35	4.28	3.14	2.11	5.66	3.68
juin	3.70	2.25	1.19	4.36	3.01	1.84	5.45	3.69
juillet	3.59	2.09	1.30	4.30	2.71	1.79	5.19	3.55
août	2.93	2.16	1.34	3.77	2.63	1.94	5.29	3.19
septembre	2.61	2.10	1.27	3.44	2.70	1.96	5.29	3.28
octobre	2.75	2.05	1.25	3.28	2.54	1.89	5.17	3.12
novembre	2.82	2.08	1.22	3.50	2.59	1.96	4.76	3.13
décembre	2.66	2.01	1.20	3.32	2.56	1.93	4.33	3.01
<u>1978</u>								
janvier	2.84	2.08	1.25	3.44	2.65	2.02	4.53	3.06
février	2.77	2.07	1.30	3.48	2.68	2.08	4.54	3.11
mars	2.87	2.19	1.42	3.46	2.69	2.06	4.73	3.49
avril 4/	3.28	2.48	1.88	3.69	2.76	2.16	4.84	3.38
mai 4/	3.34	2.53	1.91	3.79	2.86	2.21	4.90	3.58
juin 4/	3.38	2.53	1.64	3.87	2.95	2.18	4.74	3.54
juillet 4/	3.38	2.52	1.60	3.93	3.00	2.19	4.69	3.79

1/ Moyenne pondérée, toutes espèces, Sud de l'Atlantique et Golfe.

2/ A New York, N.Y.

3/ A Baltimore, M.D.

4/ Provisoires

Source: Shellfish Market Review U.S. Dept. of Commerce, novembre 1978.



La réduction des prix aux Etats-Unis en 1976 et 1977 semble être due aux fluctuations extrêmes ascendantes et descendantes observées dans ces prix. En 1977 par exemple, les prix moyens en avril, septembre et juillet étaient de \$2.56/livre, \$2.11/livre et \$2.10/livre respectivement. En août, octobre et juin, les prix d'exportation moyens étaient de \$.33/livre, \$.54/livre et \$.66/livre respectivement. On ignore la raison certaine de ces fluctuations; selon Statistique Canada, elles seraient dues aux fluctuations du prix de la crevette crue et décortiquée. Les prix sur le marché des E.-U. pour les 11 premiers mois de 1979 indiquent que ces fluctuations ne se sont pas produites durant l'année écoulée.

Vers la fin de 1979, le prix CIF à Gloucester, Mass. était de \$3.75 environ pour la crevette canadienne, compte 110 à 115, S.S., cuite, décortiquée. La crevette canadienne était apparamment vendue avec un escompte de 10 à 15¢ par livre en comparaison avec la crevette d'Alaska (Raynes 1979).

Les informations sur la demande européenne sont difficiles à obtenir. La demande de la crevette en Europe occidentale augmente rapidement, étant donné l'augmentation du revenu qui, dans certains cas, a été plus forte que dans l'Amérique du Nord. L'amélioration du système de distribution et de promotion a également créé une atmosphère favorisant la commercialisation des fruits de mer de grand prix. Le recours de plus en plus prononcé aux importations pour satisfaire la demande a attiré sur les marchés les exportateurs de la crevette du Sud et du Nord, la première étant importée en des quantités deux fois plus grandes que la deuxième. Les variétés de la crevette du Nord ont toujours été préférées par les consommateurs de l'Europe du Nord, ce qui leur a créé un marché distinct dont les prix évoluent indépendamment des prix de la grosse crevette du Sud (Hemmings 1970). Contrairement à ce qui s'observe dans les Etats-Unis, le goût, la consistance et la couleur, aussi bien que la taille, constituent d'importants facteurs dans la détermination du prix. La demande européenne de crevette du Nord est satisfaite en majorité par les vendeurs danois, norvégiens et irlandais et, d'une façon de plus en plus compétitive, par les Américains et les Canadiens qui essaient d'augmenter leur part de ce marché lucratif.

TABLEAU 5.2 EXPORTATIONS CANADIENNES DE LA CREVETTE (1975-1979)<sup>1</sup>  
(Produits frais et congelés, dollar canadien)

	1975			1976			1977			1978			(janvier-novembre) 1979		
	Volume tonnes	Part (%)	Prix moyen d'exportation \$/livre	Volume tonnes	Part (%)	Prix moyen d'exportation \$/livre	Volume tonnes	Part (%)	Prix moyen d'exportation \$/livre	Volume tonnes	Part (%)	Prix moyen d'exportation \$/livre	Volume tonnes	Part (%)	Prix moyen d'exportation \$/livre
Etats-Unis	83	( 7%)	\$1.83	782	(44%)	\$ .90	615	(31%)	\$ .98	530	(26%)	\$2.09	588	(17%)	\$3.16
Royaume-Uni	640	(57%)	\$1.80	479	(27%)	\$2.08	479	(24%)	\$2.42	500	(24%)	\$2.98	910	(26%)	\$2.93
Rép. d'AU. fédérale	96	( 8%)	\$1.94	118	( 7%)	\$2.11	284	(14%)	\$2.56	440	(21%)	\$3.04	198	( 6%)	\$3.46
Norvège	112	(10%)	\$2.13	15	( 1%)	\$2.08	155	( 8%)	\$1.93	134	( 6%)	\$2.70	232	( 7%)	\$2.55
Suède	52	( 5%)	\$1.87	262	(15%)	\$1.75	94	( 5%)	\$2.63				315	( 9%)	\$3.05
Danemark	86	( 7%)	\$2.00										327	( 9%)	\$2.31
France													386	(11%)	\$1.34
Japon										327	(16%)	\$1.68	336	(10%)	\$2.30
<b>Total des exportations canadiennes</b>	<b>1,106</b>	<b>(100%)</b>		<b>1,759</b>	<b>(100%)</b>		<b>1,968</b>	<b>(100%)</b>		<b>2,068</b>	<b>(100%)</b>		<b>3,481</b>	<b>(100%)</b>	

<sup>1</sup> Les proportions des produits décortiqués et en carapace varient énormément d'un pays d'exportation à un autre, et les différences entre les prix moyens doivent être interprétées avec prudence. Par exemple, le prix moyen réduit de \$1.68/livre observé au Japon en 1978 était dû à une demande croissante de la crevette en carapace et congelée dans ce pays.

Bien que les habitudes culinaires varient considérablement d'un pays à l'autre, bien des consommateurs européens préfèrent et sont prêts à payer cher la crevette du Nord en carapace. Cette préférence est particulièrement prononcée dans les pays de l'Europe du Nord où la crevette cuite et en carapace fait l'objet d'une forte demande et d'une offre généralement insuffisante. Les prix CIF à Oslo, Norvège pour la crevette en carapace et la crevette décortiquée (Tableau 5.3) représentent globalement les prix que les producteurs canadiens obtiennent actuellement en Europe occidentale.

TABLEAU 5.3      PRIX CIF DE LA CREVETTE DU NORD A OSLO, NORVEGE

(Dollar canadien, janvier 1980)

Cuite, en carapace, congelée

90-120 unités/kilo	\$ 1.58-\$ 1.85/livre (selon la qualité)
120-160 unités/kilo	\$ 1.16-\$ 1.47/livre (selon la qualité)

Crue, en carapace, congelée

90 à 120 unités/kilo	\$ 1.31/livre
----------------------	---------------

Cuite, décortiquée, congelée

100-150 unités/livre	\$ 4.00/livre
150-300 unités/livre	\$ 3.80/livre
Plus de 300 unités (y compris les brisures)	\$ 3.40 - \$ 3.50/livre

L'avantage relatif de la vente des produits en carapace réside dans le fait que la chair comestible représente seulement 20 à 25% du poids total du corps. En supposant un rendement de 25%, les prix de la portion comestible de la crevette cuite, pour la catégorie de 90 à 120 unités par kilo, se situera entre \$6.32 et \$7.40 la livre et, pour la catégorie de 120 à 160 unités par kilo, entre \$4.64 et \$5.88. En ce qui concerne la crevette crue et en carapace, le prix de la chair comestible se situera autour de \$5.30 la livre. Selon les estimations d'un producteur, les gains produits par les crevettes cuites et en carapace sont presque deux fois plus élevés que ceux produits par la crevette décortiquée, compte tenu des coûts de production.

L'obtention du meilleur prix pour les crevettes en carapace dépend de la satisfaction du client en matière de classement. Par exemple, si des sondages répétés révèlent que le compte comporte 4 à 5 unités de plus que les marges spécifiées, le prix risque une baisse de 15%.

L'obtention du meilleur prix dépend également de la qualité des produits. Le goût iodé constitue parfois une entrave à la vente des crevettes en carapace sur les marchés de l'Europe. Un courtier européen qui a liquidé un total de 350 tonnes de crevettes canadiennes en 1979 déclare que plus de 25% d'un récent chargement de 40 tonnes furent refusés à cause de leur goût iodé. En se produisant fréquemment, les problèmes qualitatifs de ce genre risquent de faire refuser catégoriquement le produit par le marché. Le goût iodé est un problème commun dans l'industrie de la crevette. Il est attribué, semble-t-il, à la pâture dont se nourrit la crevette et ne se produit pas durant toute la saison de pêche, aussi estime-t-on que l'échantillonnage soigné des prises peut en faciliter la détection précoce et minimiser les chances de sa survenue dans les marchés où l'entretien d'une bonne réputation est particulièrement important.

Au cours des derniers mois, les prix de la crevette crue, en carapace, de la catégorie de 90 à 120 unités par kilo s'est situé autour de \$1.30 la livre. Les prix de ce produit ont été moins stables que ceux de la crevette cuite, en carapace; ce fait serait dû à l'influence des acheteurs japonais qui s'en approvisionnent en des quantités de plus en plus importantes.

Les prix de la crevette cuite, décortiquée ne sont pas substantiellement différents de ceux observés au Canada et aux E.-U. Les producteurs canadiens concurrencent les producteurs de l'Alaska, de Washington et de l'Orégon sur le marché européen de la crevette décortiquée. La réduction du niveau des prises aux Etats-Unis en 1978 et 1979 a fait augmenter la demande européenne de la crevette canadienne décortiquée.

On ne dispose pas de chiffres sur la consommation individuelle ou la consommation approximative globale des pays européens. Mitchell a estimé la consommation totale de 1968 à 75,000 tonnes de poids utile (Mitchell 1971). En assumant un taux d'accroissement annuel de 4% (le même taux appliqué à la consommation aux E.-U.), la consommation totale européenne aurait été de 107,000 t en 1977, soit 3,000 t de plus que le total des reprises européennes cette année-là. Avec un accroissement continu de la consommation au taux de 4%, la demande sera de 125,000 t en 1981 et de 141,000 t en 1985. En supposant que le niveau des prises européennes demeure équivalent à celui de 1977, soit 104,000 t, et que le taux de 4% appliqué à l'accroissement de la consommation soit réel, la demande européenne de crevette nordique importée, considérée sous le simple angle de la balance commerciale ou la comparaison entre les importations et les exportations, serait de 21,000 t environ en 1981, et de 37,000 t environ en 1985<sup>1</sup>. Le total des prises du Canada, des E.-U. et de l'Islande durant cette période sera probablement de l'ordre de 11,000 t.

La publication récente intitulée Worldwide Fisheries Marketing Studies (Shellfish Annex) conclut qu'il nous serait presque possible de doubler nos exportations de crevette vers l'Europe d'ici 1985 (de 1,200 tonnes en 1978 à 2,300 tonnes en 1985. Tableau 5.3). Selon l'étude en question, l'aptitude du Canada à exploiter les situations du marché international des coquillages dépendra de deux facteurs dont le premier consiste à renforcer notre capacité de détecter et satisfaire les idiosyncrasies du marché; et le second consiste à améliorer la présentation et la qualité de nos produits. Whitaker a souligné que les importateurs de crevette dans ce marché s'intéressent en premier lieu au prix. Cela ne veut pas dire que le prix doit être le plus bas du marché mais

---

1 Il est évident que la balance commerciale ne tient pas compte des quantités que les Européens décideraient d'exporter.

qu'il doit être compétitif par rapport à la qualité, à la taille et à l'emballage désirés (Whitaker 1970). Nous devons par conséquent veiller particulièrement à ce que nos coûts de production nous laissent une marge suffisante pour soutenir la concurrence sur la base des prix.

La demande de la crevette au Japon, comme aux Etats-Unis et en Europe occidentale, a témoigné d'une escalade rapide grâce à l'accroissement du revenu des consommateurs. Les Japonais ont toujours consommé des quantités importantes de crevettes du Sud et pour satisfaire leur demande, l'industrie japonaise de la pêche a passé avec les pays asiatiques un grand nombre d'accords d'approvisionnements coopératifs et à long terme. Leurs importations en crevettes et langoustines dépasseront probablement 160,000 t d'ici 1985<sup>1</sup>. Nos exportations de 300 tonnes environ de crevette du Nord vers le Japon au cours des années 1978 et 1979 nous ouvrent à présent des perspectives d'expansion sur ce marché. Les acheteurs japonais s'intéressent particulièrement à la crevette verte, entière, congelée immédiatement après le débarquement, ce qui fait que nos prises de Labrador sont en mesure de les satisfaire. Un acheteur japonais a indiqué qu'il était disposé en 1979 à acheter 2,000 tonnes de crevettes du Labrador crues et congelées mais qu'il n'a pu se procurer que 80 tonnes. Les producteurs canadiens augmenteront sans doute leurs exportations vers le Japon si les prix qu'on leur offre sont compétitifs par rapport à ceux offerts par les acheteurs européens.

---

1 Shellfish Annex to the Worldwide Fisheries Marketing Study: Prospect to 1985. Pêches et Océans; Industrie et Commerce, 1979.

TABLEAU 5.4

<u>Crevettes et langoustines</u>	<u>EXPORTATIONS CANADIENNES</u>				
	(tonnes)				
	<u>REELLES</u>			<u>POTENTIELLES</u>	
	<u>1974</u>	<u>1976</u>	<u>1978</u>	<u>1981</u>	<u>1985</u>
E.-U.	153	732	530	800	1,000
Europe occidentale/ membres de la CEE	383	669	978	1,200	1,340
Europe occidentale/ non membres de la CEE	39	290	210	600	960
Japon	-	13	326	100	400
Extrême-Orient	1	14	19	20	20
Caraïbes	-	3	-	-	-
TOTAL	576	1,771	2,063	2,720	3,720

Source: Shellfish Annex to the Worldwide Fisheries Marketing Study: Prospect to 1985, Pêches et Océans; Industrie et Commerce, novembre 1979.

6) Situation de la demande canadienne

Les Canadiens ne sont pas de gros consommateurs de crevettes. Toutefois, la demande a témoigné d'une hausse considérable durant les années soixante-dix<sup>1</sup>, à preuve que le taux de consommation par habitant a passé de .75 livre en 1973 à 1.15 livre en 1978. Nous avons toujours eu une préférence marquée pour les variétés du Sud provenant des eaux chaudes et importées des Etats-Unis et d'autres pays qui en font la pêche. La consommation de la crevette importée crue et congelée (surtout S.S. et décortiquée) représentait, entre 1973 et 1978, 70 à 75% de la consommation totale (Tableau 6.1).

Bien que les Canadiens ont toujours eu une préférence marquée pour la crevette du Sud, les augmentations récentes observées dans leur consommation de notre crevette du Nord sont encourageantes. L'augmentation du triple au quadruple réalisée par la production canadienne en 1973 et 1978 fut accompagnée durant cette même période d'une augmentation de 1 à 20 dans la consommation de la crevette canadienne (de moins de .01 livre par habitant à .19 livre par habitant. Tableau 6.1). Il semble également que la production canadienne fait l'objet d'une demande supplémentaire impossible à satisfaire à cause de la limitation imposée à l'offre (Raynes 1979). Selon un producteur, les niveaux de la demande à l'intérieur du Canada justifient des augmentations de l'ordre de 25% dans le niveau de l'offre.

Les Canadiens raffinent de plus en plus leurs habitudes culinaires. Ils abandonnent de plus en plus fréquemment les produits en conserve pour les produits congelés. Les importations canadiennes de crevette en conserve qui s'élevaient à 2,400 tonnes en 1976 furent réduites à 1,500 tonnes en 1978 et l'on estime qu'elles n'ont pas dépassé 1,200 tonnes en 1979. La quasi totalité des crevettes en conserve consommées au Canada proviennent des conserveries de Louisiana qui s'approvisionnent dans le golfe du Mexique. Ces produits en conserve surnommés souvent "cocktail" ou "salade de crevette" comprennent toutes les catégories de taille, mais les petites tailles sont les plus populaires.

---

1 En guise de comparaison, la consommation aux Etats-Unis en 1977 était de 2.23 livres par habitant.



TABLEAU 6.1

STATISTIQUES DE LA PRODUCTION, L'EXPORTATION, L'IMPORTATION ET LA CONSOMMATION  
PAR HABITANT DE LA CREVETTE AU CANADA, 1973-1979 (tonnes)

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
PRODUCTION CANADIENNE (crevette fraîche et congelée)	869	1284	1480	2575	s.o. <sup>1</sup>	4044	s.o
% Atlantique	(70%)	(83%)	(86%)	(68%)	(Approx.	(88%)	
% en carapace	(30%)	(12%)	(12%)	(15%)	3000)	(36%)	
CREVETTE CANADIENNE EXPORTATIONS (fraîche et congelée) et % de produits canadiens	813(94%)	576(45%)	1062(72%)	1771(69%)	1970	2068(51%)	3480 (jan-nov)
VENTES DE LA CREVETTE CANADIENNE SUR LE MARCHÉ INTERIEUR (fraîche et congelée)	56 (.01) livre/habitant	s.o	418(.04)	804(.07) livre/habitant	s.o	1976(.19) livre/habitant	s.o
IMPORTATIONS DE CREVETTE (fraîche et congelée)	5494(.55) livre/habitant	6810	6618(.69)	7403(.71) livre/habitant	8936(.84) livre/habitant	8828(.82) livre/habitant	7273 (jan-oct)
(en conserve)	1957(.20)	1674	2087(.20)	2399(.23) livre/habitant	2212(.21) livre/habitant	1540(.14) livre/habitant	942 (jan-oct)
CONSOMMATION CANADIENNE TOTALE	7507	s.o	9123	11410	s.o	12344	s.o
CONSOMMATION PAR HABITANT (livres)	.75 livre/habitant	s.o	.89 livre/habitant	1.02 livre/habitant	s.o	1.15 livre/habitant	s.o
POPULATION DU CANADA	22,042,800	22,369,000	22,697,100	22,992,600	23,257,600	23,482,600	23,671,500

<sup>1</sup> La production estimative pour 1977 est d'environ 3,000 tonnes. Le chiffre officiel de 2,157 tonnes ne concorde pas avec le fait que les débarquements en 1977 dépassaient de 28% ceux de 1976. On a probablement omis une partie des produits congelés et en carapace du Labrador.

Il est intéressant de noter que la réduction de 860 tonnes observée dans la consommation de la crevette en conserve entre 1976 et 1978 a coïncidé avec l'augmentation la plus importante (1,170 tonnes) observée dans la consommation de la crevette du Nord (Tableau 6.1). Les experts du marché admettent que les variétés de la crevette du Nord et du Sud relèvent de deux marchés nettement distincts et que le marché de la crevette des eaux froides n'est touché que d'une façon indirecte par les fluctuations de l'offre et de la demande qui se produisent sur le marché plus important de la crevette des eaux chaudes. Ce fait dénote que d'une manière générale, les consommateurs ne veulent pas substituer une variété à l'autre et que l'augmentation de la demande de la crevette canadienne du Nord ne s'accompagnerait de la réduction de la demande de la crevette du Sud importée et en conserve que par pure coïncidence.

La tendance à la hausse observée dans notre consommation de la crevette canadienne et la tendance à la baisse observée dans notre consommation de la crevette importée semblent avoir eu des répercussions heureuses qui ont aidé le Canada à réduire le déficit commercial global dont témoigne son industrie de la crevette, déficit qui a passé de \$64.2 millions en 1977 à \$61.9 millions en 1978. Cette réduction était également due au fait que la valeur des exportations a augmenté de plus de 50% (de \$7.6 millions à \$11.5 millions) tandis que la quantité de ces exportations n'a augmenté que de 5% (Tableau 6.1). La valeur des importations n'a augmenté que de 3% (de \$71.8 à \$73.5 millions) suite à une réduction de 7% des quantités importées.

La consommation interne de la crevette canadienne a été limitée par l'insuffisance de l'offre (Raynes 1979). Jusqu'ici, les courtiers ont eu de la difficulté à approvisionner leurs clients durant les mois de janvier, février et mars lorsque la pêche du Golfe est fermée. L'accroissement du volume et de la disponibilité des provisions entraîne un intérêt au produit plus soutenu de la part du consommateur. Les Canadiens apprennent à apprécier les qualités uniques de la crevette du Nord, qualités qui, par rapport aux crevettes aux eaux chaudes, se résument par une taille plus réduite, une saveur plus forte, un goût iodé moins fréquent, une apparence plus attrayante et une chair plus ferme (Raynes 1979). Malgré toutes ces caractéristiques nettement positives, le prix de la crevette S.S. décortiquée du Nord de l'Atlantique est parmi les plus bas (Tableau 6.2). Ce prix n'est pas négligeable mais, comparé aux autres, il est le plus abordable.

TABLEAU 6.2

UN ECHANTILLON DES PRIX DE GROS ET DE DETAIL DE LA CREVETTE CANADIENNE

Prix de gros - Toronto <sup>1</sup>	Prix de détail - Ottawa <sup>2</sup>
Crevette du Golfe du Mexique (congelée, décortiquée, crue)	Crevette du Golfe du Mexique (congelée, décortiquée, crue)
Compte de 10 à 15 - \$ 8.75	Compte inférieur à 20 - \$ 14.00/livre
Compte de 15 à 20 - \$ 8.55	Compte inférieur à 20-30 \$ 12.95/livre
Compte de 21 à 25 - \$ 8.15	Compte inférieur à 41-50 \$ 7.95/livre
Compte de 25 à 30 - \$ 7.90	
Compte de 30 à 35 - \$ 6.95	
	<u>Crevette en conserve</u> (Golfe du Mexique) <sup>3</sup>
	Petite (boîte de 4 onces - \$2.39) - \$9.56/livre
	Moyenne (boîte de 4 onces - \$2.75) - \$11.00/livre
	Grosse (boîte de 4 onces - \$3.29) - \$13.16/livre
<u>Crevette du Nord</u>	
Crevette de l'Alaska (congelée, décortiquée, cuite) compte supérieur à 50 - \$4.35 (E.-U.)	
	<u>Crevette canadienne</u> (congelée, décortiquée, cuite)
Crevette canadienne de l'Atlantique (congelée, décortiquée, cuite) compte de 150 à 200 - \$4.25	- compte de plus de 300; "bébé crevette" de Matane - \$5.45/livre
	- compte de plus de 300; crevette de Port aux Choix - \$6.15/livre (vendue en paquets de 300 grammes pour \$4.75)
	- crevette du nord du Pacifique (congelée, décortiquée, cuite) \$6.95 à \$7.95/livre

- 1 Les prix de gros sont pour janvier 1980 et incluent la commission du courtier.
  
- 2 Les prix de détail de la crevette congelée sont les prix de janvier 1980 dans une poissonnerie d'Ottawa; la marge des prix relative à la crevette de la côte du Pacifique provient de plusieurs poissonneries de Vancouver vendant des produits canadiens de la côte ouest.
  
- 3 Les prix de la crevette en conserve proviennent d'un supermarché de la région d'Ottawa.

Les prix de la crevette au Canada, comme partout ailleurs, dépendent considérablement de la taille (Tableau 6.2). En janvier 1980, à Ottawa, le prix de la plus petite crevette décortiquée du Golfe du Mexique était de 20% environ moindre que le prix de gros et de 40% environ moindre que le prix de détail de la crevette la plus grosse. Le prix de gros et de détail de la crevette du Nord étaient de 30 à 50% moindres que ceux de la plus petite catégorie de la crevette du Sud. Entre les catégories de la crevette du Nord elle-même, la taille est moins déterminante en matière de prix. Les prix des crevettes du Sud en conserve, surtout les petites, semblent extrêmement élevés par rapport à ceux de la crevette congelée. Les consommateurs semblent réagir à ces hausses et réduire leurs achats.

Le prix au Canada de la crevette locale décortiquée et congelée varie également en fonction des prix en Europe et ailleurs. En 1979, les prix que les producteurs de l'Atlantique recevaient pour la crevette S.S. décortiquée étaient presque identiques au Canada, en Europe et aux Etats-Unis. Le fait que la production soit répartie entre les marchés nationaux et étrangers pour réaliser des niveaux de gains analogues constitue les signes d'un marché actif. Le fait que la demande canadienne en 1978 fût suffisamment forte pour absorber 50% environ de la production totale canadienne au lieu de se limiter aux taux de 25% à 30% qui étaient typiques pour les années antérieures est un facteur très encourageant. En stimulant la demande, nous réussirons à augmenter la proportion de la production canadienne consommée par les Canadiens.

Résumé de la situation de la demande au Canada

- a) La plupart des événements qui, durant les 25 dernières années, ont fait date dans l'industrie mondiale de la crevette ont été motivés par la forte augmentation de la demande aux Etats-Unis, en Europe et au Japon. Malgré l'opinion générale attribuant cette augmentation de la demande à l'affluence plus accentuée des consommateurs dans ces pays, l'expérience des E.-U. dénote que les efforts promotionnels dûment coordonnés sont capables de stimuler fortement la demande.
  
- b) Le niveau élevé de la demande de la crevette dans les pays d'Europe occidentale est d'une grande importance pour les fournisseurs canadiens, car bien des consommateurs européens, contrairement à ceux des E.-U. et du Canada, préfèrent la crevette nordique des eaux froides. La demande européenne de la crevette nordique, en carapace, crue et cuite et l'existence d'un système de tarification qui tient compte de la qualité offrent actuellement aux producteurs canadiens la chance de réaliser sur le marché européen des rémunérations supérieures à celles tirées de la crevette décortiquée. Il existe également aux Etats-Unis et au Japon une demande considérable de la crevette du Nord mais les prix associés à cette demande sont quelquefois inférieurs à ceux du marché européen.
  
- c) Le consommateur canadien a toujours préféré la crevette du Sud, mais la sensibilisation croissante aux qualités de la crevette du Nord engendre actuellement une affluence de plus en plus marquée sur la crevette locale, congelée et décortiquée. Ajoutons à cela que l'offre de plus en plus disponible assurée par une industrie canadienne en expansion a permis de vendre sur les marchés intérieurs une plus grande partie de la production totale. En stimulant la demande sur les marchés intérieurs, le Canada pourra permettre aux Canadiens d'absorber une plus grosse portion de la production totale.

7) Certaines recommandations pour le Canada

L'équilibre mondial des niveaux de prises de la crevette du Nord au cours des prochaines années entraînera une concurrence accrue sur le plan de l'offre, une hausse des prix et une amélioration des possibilités de développement pour les pays qui disposent de ces ressources. L'expérience gagnée au cours des dernières années dans les nouvelles techniques de prise et de traitement a consolidé les fondations de nos pêcheries de l'Atlantique et mis à notre portée des moyens nouveaux susceptibles d'augmenter la rentabilité de notre industrie. La réalisation de cet objectif dépend de la façon dont les ressources sont exploitées, traitées, administrées et commercialisées.

Les pêcheries de la crevette du Labrador et du détroit de Davis permettent aux producteurs canadiens d'augmenter leur participation aux marchés européens et japonais de la crevette cuite et crue en carapace. Ces marchés ont permis aux producteurs de réaliser des profits nettement supérieurs à ceux du marché de la crevette décortiquée. Les données préliminaires pour 1979 indiquent que les quantités écoulées sur le marché sous forme congelée et en carapace étaient de l'ordre de 1,800 tonnes, soit 60% de plus qu'en 1978. Ce marché est particulièrement intéressant pour le Canada, vu l'absence de concurrence de la part des pêcheries de l'Alaska, de Washington et de l'Orégon qui sont orientées vers la production de la crevette décortiquée. Le Japon témoigne d'une demande certaine de la crevette crue et en carapace. Ce qui n'est pas si certain, c'est la mesure dans laquelle les prix associés à cette demande dépassent ceux offerts actuellement en Europe. Une estimation même approximative de ces prix serait utile pour la planification.

Pour tirer le maximum de profits du marché de la crevette en carapace, les producteurs doivent veiller sans cesse à répondre aux critères rigoureux de qualité et de taille imposés par ce marché. En se produisant fréquemment, le goût iodé ou les autres problèmes de qualité risquent de réduire l'affluence du marché sur le produit. Les situations observées durant l'année écoulée et dans lesquelles les acheteurs ont refusé les produits sentant l'iode doivent nous inciter à encourager nos producteurs à effectuer des sondages dans leurs prises afin de détecter la présence éventuelle de l'iode avant d'expédier leurs produits vers le marché.

La taille de la crevette est également un élément critique. Les acheteurs de l'Europe du Nord ne s'intéressent pas à la crevette en carapace et de taille réduite, ce qui nécessite un triage soigné de la part des producteurs. Si les sondages effectués par les acheteurs révèlent fréquemment la négligence des critères de taille, les prix seront considérablement réduits.

Il semble que 60 à 70% seulement de nos prises du Labrador et du détroit de Davis tombent dans la catégorie de taille vendable en carapace. Ce fait a incité un producteur à suggérer qu'en limitant de nouveau le traitement obligatoire à 25 ou 30% des prises, on permettrait aux exploitants de répartir plus facilement ces prises en fonction des formes de commercialisation auxquelles elles se prêtent le mieux. Les exploitants qui ne disposent pas d'usines de traitement pourraient vendre les petites crevettes à ceux qui disposent de ce genre d'usines.

La qualité des prises mises en glace et débarquées dans le Golfe doit fait l'objet d'une attention particulière. Nous savons qu'avec une mise en glace soignée, les voyages de 4 à 5 jours n'empêchent pas de débarquer des produits de première qualité. Le problème posé dans le Golfe est qu'une partie des ressources se situe dans des zones impliquant des voyages plus longs. Les zones de pêches situées aux environs des points de débarquements tendent donc à être mieux utilisées que celles se trouvant à des distances plus grandes. L'application rigoureuse des bonnes techniques de mise en glace et d'entreposage aide certainement à améliorer la qualité des prises provenant des zones éloignées. Cette mesure améliorera la réputation déjà enviable dont bénéficie l'industrie de l'Atlantique comme productrice de crevettes décortiquées et de qualité supérieure.

Après plusieurs années de croissance sans précédent, on prévoit que le taux des niveaux de prise diminuera considérablement; toutefois, au cours des deux prochaines années, le volume des prises sera égal, sinon légèrement supérieur, à celui de 1979. Les pêches mondiales de la crevette fournissent de nombreux exemples d'augmentations soudaines du volume des ressources, suivies de réductions aussi soudaines et particulièrement inexplicables. Ces variations naturelles et le besoin de s'assurer que les niveaux de prises demeurent suffisamment élevés pour préserver la viabilité économique de la pêche impliquent que les niveaux de prises actuels et la capacité des installations de traitement soient en mesure de répondre aux besoins futurs.



Le vrai défi que l'industrie est appelée à relever dans les années quatre-vingt réside dans l'exploitation optimale des ressources disponibles, l'augmentation de la valeur unitaire des produits commercialisés en y ajoutant, entre autres, la crevette en carapace et, enfin, l'accroissement du rendement des activités de pêche et de traitement de manière à réduire les coûts de production et à augmenter les profits.

8) Bibliographie

- 1) Annual Statistical Review of Canadian Fisheries (1977), Vol. 10.  
Ministère des Pêches et Océans.
- 2) FAO Yearbook of Fisheries Statistics (1977), Vol. 44, Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
- 3) Fisher C.F. (1977) An Economic Assessment of the Newfoundland Shrimp Fishery - 1976 Report - Economics and Intelligence Branch (Nfld. Region Dept. of Fisheries and Oceans, 116 pages.
- 4) Fishing Gazette (Journal)
  - International Shrimp Issue (1979) Vol. 96, #6, 132 p.
  - International Shrimp Issue (1978) Vol. 95, #6, 130 p.
- 5) Hemming, A.J. (1970) The Demand for Shrimp (International Shrimp Marketing) Compte rendu de la conférence sur l'industrie canadienne de la crevette.
- 6) Longhurst, Alan R. (1970) Survey of Crustacean Resources, FAO Fisheries Technical Paper #97, FOA, Rome, 425 pages.
- 7) Miller, M.F. (1975) The Role of Shrimp Imports in Declining Seafoods Market, U.S. Dept. of Commerce Report, 50 pages.
- 8) Miller, M.F. et Surdi, R.W. (1974) Shrimp - A New Picture for 1974 - Notes and Analysis Associates with the Industries Heavy Inventory Position in 1974.
- 9) Mitchell, C.L. et McEachern, D.B. (1970) Economic Considerations, Canada's East Coast Shrimp Fishery, compte rendu de la Conférence sur l'industrie canadienne de la crevette.
- 10) Mitchell, C.L. et McEachern, D.B. (1971) Northern Shrimp Market Prospects: Implications for Canada's Shrimp Industry, Economics Branch, Dept. of Fish. and Forestry.

- 11) Raynes, Graham W. (1979) The Market for Canadian Atlantic Shrimp, Ministère des Pêches et Océans, Ottawa.
- 12) Shellfish Market Review and Outlook, Vol. S-40, mars 1978 et Vol S-41, novembre 1978, U.S. Dept. of Commerce.
- 13) Whitaker, D.R. (1970)
  - Trends in World Shrimp Demand and Production, compte rendu de la Conférence sur l'industrie canadienne de la crevette (P. 329-361).
  - Trends in the United States Shrimp Fishery, compte rendu de la Conférence sur l'industrie canadienne de la crevette (P. 397-425).
  - Worldwide Shrimp Developments in 1969, compte rendu de la Conférence sur l'industrie canadienne de la crevette (P. 426-432).
  - The New England Shrimp Fishery, compte rendu de la Conférence sur l'industrie canadienne de la crevette (P. 433-440).
- 14) World-wide Fisheries Marketing Study - Prospects to 1985 - Shellfish Annex (1979), Pêches et Océans; Industrie et Commerce (34 pages).